

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 112/03

ÉFAI – 030267 – AMR 25/016/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

## PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ

CUBA

Oscar Espinosa Chepe (h), 62 ans

Londres, le 24 avril 2003

Amnesty International est préoccupée par l'état de santé d'Oscar Espinosa Chepe, un homme âgé de soixante-deux ans qui est actuellement détenu au siège du *Departamento de Seguridad del Estado* (DSE, Département de la Sécurité de l'État), à la Villa Marista (La Havane). Il y a lieu de croire qu'Oscar Espinosa Chepe souffre de troubles rénaux chroniques, d'une hernie thoracique ainsi que d'une hypertension persistante ; en outre, il aurait perdu du poids. Amnesty International pense que cet homme pourrait être un prisonnier d'opinion et examine en ce moment les informations disponibles pour déterminer si tel est bien le cas.

D'après certaines sources, Oscar Espinosa Chepe a reçu la visite de son épouse le 18 avril. Elle était accompagnée de sa nièce, qui est médecin ; celle-ci aurait relevé chez le détenu plusieurs symptômes nouveaux laissant présager de troubles hépatiques et aurait donc recommandé qu'il soit hospitalisé. Le 20 avril, l'épouse d'Oscar Espinosa Chepe a été informée qu'il avait été transféré dans l'hôpital militaire de Marianao en raison de troubles hépatiques. Les proches de cet homme soutiennent néanmoins qu'il n'a toujours pas bénéficié de soins médicaux.

Ancien employé de la Banque nationale de Cuba, Oscar Espinosa Chepe a également exercé la fonction de conseiller économique auprès de l'ambassade de Cuba à Belgrade, pour le compte du gouvernement cubain. Plus récemment, il est devenu journaliste indépendant, et travaille notamment sur des questions économiques.

Le 18 mars 2003, Oscar Espinosa Chepe a été arrêté dans le cadre d'une campagne de répression massive lancée par le gouvernement cubain, au cours de laquelle au moins 75 dissidents ont été appréhendés (veuillez vous reporter au document intitulé *Cuba: Massive crackdown on dissent* [Cuba. Une répression massive frappe l'opposition], AMR 25/008/2003 du 3 avril 2003). Cet homme a par la suite été jugé, le 3 avril, dans le cadre de l'affaire 351/03, et a été condamné à une peine de vingt ans de prison, en vertu des articles 7 et 11 de la Loi 88, pour « activités contre l'intégrité et la souveraineté de l'État ». En effet, les autorités cubaines lui reprochaient notamment d'avoir reçu des sommes d'argent venues de l'étranger et rassemblé des coupures de presse concernant des réunions entre des représentants des États-Unis et des dissidents.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En février 1999, l'Assemblée nationale cubaine a voté une loi très dure, la Loi 88 ou *Ley de Protección de la Independencia Nacional y la Economía de Cuba* (Loi pour la protection de l'indépendance nationale et de l'économie de Cuba). En vertu de ce texte, les personnes reconnues coupables d'avoir transmis aux autorités américaines des renseignements susceptibles d'être utilisés pour soutenir des mesures anti-cubaines (comme l'embargo économique imposé par les États-Unis) encourrent des peines allant de sept à quinze années d'emprisonnement. Si ces informations sont obtenues par une manœuvre subreptice, la durée de la peine peut atteindre vingt ans. Cette loi interdit également la possession, la distribution ou la reproduction de « matériels subversifs » émanant du gouvernement américain ; elle prévoit des peines d'emprisonnement dont la durée peut aller jusqu'à cinq ans pour sanctionner la collaboration avec des stations de radio, des chaînes de télévision et des organes de presse soupçonnés de soutenir la politique du gouvernement américain. Avant les procès qui se sont déroulés, récemment, à la suite de la vague de répression du mois de mars, personne n'avait jamais été condamné en application de cette législation.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) :**

– faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations reçues concernant l'état de santé actuel d'Oscar Espinosa Chepe ;

– efforcez-vous d'obtenir des indications quant à l'état de santé de cet homme et demandez instamment qu'il bénéficie de soins médicaux adaptés ;

– tout en reconnaissant que certains facteurs économiques, notamment l'embargo commercial imposé par les États-Unis, puissent avoir des conséquences sur la qualité de la nourriture et des soins médicaux fournis dans les prisons cubaines, dites que les conditions de détention dans ce pays doivent être conformes aux normes minima universellement reconnues, comme celles énoncées dans l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et dans l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention où d'emprisonnement, adoptés par les Nations unies ;

– priez les autorités cubaines de vous renseigner sur les conditions de détention prévalant dans les locaux du siège du *Departamento de Seguridad del Estado* (DSE, Département de la Sûreté de l'État), à la Villa Marista (La Havane).

#### **APPELS À :**

##### **Chef de l'État et du gouvernement :**

Dr. Fidel Castro Ruz  
Presidente de los Consejos de Estados y de Ministros  
La Habana, Cuba

**Télégrammes** : President Castro, La Habana, Cuba

**Fax** : +53 7 333 085 (via le ministère des Affaires étrangères)

**Formule d'appel** : *Su Excelencia*, / Monsieur le Président de la République,

##### **Procureur général :**

Dr. Juan Escalona Reguera  
Fiscal General de la República  
Fiscalía General de la República  
San Rafael 3, La Habana, Cuba

**Télégrammes** : Fiscal General, La Habana, Cuba

**Fax** : + 53 7 669 485 / 333 164

**Formule d'appel** : *Señor Fiscal General*, / Monsieur le Procureur général,

##### **Ministre des Affaires étrangères :**

Sr. Felipe Pérez Roque  
Ministro de Relaciones Exteriores  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Calzada N° 360, Vedado  
La Habana, Cuba

**Télégrammes** : Ministro de Relaciones Exteriores, La Habana, Cuba

**Fax** : +53 7 333 085

**Courriers électroniques** : [cubaminrex@minrex.gov.cu](mailto:cubaminrex@minrex.gov.cu)

**Formule d'appel** : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

##### **Ministre de l'Intérieur :**

General Abelardo Coloma Ibarra  
Ministro del Interior y Prisiones  
Ministerio del Interior  
Plaza de la Revolución  
La Habana, Cuba

**Télégrammes** : Ministerio del Interior, La Habana, Cuba

**Fax** : +53 7 8301 566

**Formule d'appel** : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays.**

#### ***PRIERE D'INTERVENIR IMMEDIATEMENT.***

**APRÈS LE 5 JUIN 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*